



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

Veterans Affairs

Chair:

The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, June 10, 2009
Wednesday, June 17, 2009

Issue No. 3

First and second (final) meetings on:

Bill C-33, An Act to amend
the War Veterans Allowance Act

NOTE:

For the report to the Senate on Bill C-33, An Act to amend
the War Veterans Allowance Act, refer to Issue No. 8
of the Standing Senate Committee
on National Security and Defence

APPEARING:

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P.,
Minister of Veterans Affairs

WITNESS:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

Anciens combattants

Président :

L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Le mercredi 10 juin 2009
Le mercredi 17 juin 2009

Fascicule n° 3

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi
sur les allocations aux anciens combattants

NOTA :

Pour le rapport au Sénat sur le projet de loi C-33,
Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens
combattants, voir le fascicule n° 8 du Comité sénatorial
permanent de la sécurité et de la défense

COMPARAÎT :

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député,
ministre des Anciens Combattants

TÉMOIN :

(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*
The Honourable Tommy Banks, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Day
Wallin
(Quorum 3)

Kenny

LE SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : L'honorable Michael A. Meighen
Vice-président : L'honorable Tommy Banks
et

Les honorables sénateurs :

Day
Wallin
(Quorum 3)

Kenny

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, June 9, 2009:

Second reading of Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Wallace, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Wallace, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on National Security and Defence of Wednesday, June 10, 2009:

The Honourable Senator Banks moved:

That the order of reference regarding Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act, adopted by the Senate on Tuesday, June 9, 2009, be delegated to the Subcommittee on Veterans Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 9 juin 2009 :

Deuxième lecture du projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallace, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallace, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait du Procès verbal de la réunion du mercredi 10 juin 2009 du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense :

L'honorable sénateur Banks propose :

Que l'ordre de renvoi concernant le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, adopté le mardi 9 juin 2009, soit renvoyé au Sous-comité des anciens combattants.

La motion mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 10, 2009
(5)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:57 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Day, Kenny, Meighen and Wallin (5).

Other senators present: The Honourable Senators Downe, Manning, Mitchell and Tkachuk (4).

In attendance: Jim Cox, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 9, 2009 and delegated to the subcommittee on Wednesday, June 10, 2009 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee began its consideration of Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act.

The chair made a statement.

The subcommittee proceeded to discuss a draft agenda.

It was agreed that the subcommittee meet next week and invite witnesses before proceeding to clause-by-clause consideration of the bill.

At 1:14 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009
(6)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:06 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Day, Kenny, Meighen and Wallin (5).

Other senator present: The Honourable Senator Downe (1).

In attendance: Jim Cox, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 9, 2009 and delegated to the subcommittee on Wednesday, June 10, 2009 by the Standing Senate Committee on

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2009
(5)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 57, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Day, Kenny, Meighen et Wallin (5).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Downe, Manning, Mitchell et Tkachuk (4).

Également présent : Jim Cox, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 juin 2009 et délégué le mercredi 10 juin 2009 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité entreprend l'examen du projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Le président ouvre la séance.

Le sous-comité discute d'un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le sous-comité se réunisse la semaine prochaine et qu'il entende des témoins avant de procéder à l'étude article par article du projet de loi.

À 13 h 14, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009
(6)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 6, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Day, Kenny, Meighen et Wallin (5).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Downe (1).

Également présent : Jim Cox, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 juin 2009 et délégué le mercredi 10 juin 2009 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la

National Security and Defence, the subcommittee continued its consideration of Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act.

APPEARING:

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P.,
Minister of Veterans Affairs.

WITNESS:

Veterans Affairs Canada:

Darragh Mogan, Director General, Program and Service
Policy Delivery (PSPD).

The chair made opening remarks.

Minister Thompson made a statement and, together with
Mr. Mogan, answered questions.

At 12:55 p.m., it was agreed that the subcommittee proceed to
clause-by-clause consideration of Bill C-33, An Act to amend the
War Veterans Allowance Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that this bill be adopted without amendment.

It was agreed that this bill be reported, without amendment, to
the Standing Senate Committee on National Security and
Defence, at the earliest opportunity.

At 12:56 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the
chair.

ATTEST:

La greffière du sous-comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Subcommittee

défense, le sous-comité poursuit son examen du projet de loi C-33,
Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

COMPARAÎT :

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député,
ministre des Anciens Combattants.

TÉMOIN :

Anciens Combattants Canada :

Darragh Mogan, directeur général, Division des politiques et
des programmes.

Le président ouvre la séance.

Le ministre Thompson fait une déclaration, puis, avec l'aide de
M. Mogan, répond aux questions.

À 12 h 55, il est convenu que le sous-comité procède à l'étude
article par article du projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur
les allocations aux anciens combattants.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, sans proposition
d'amendement.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi, sans
proposition d'amendement, au Comité sénatorial permanent de
la sécurité nationale et de la défense, le plus tôt possible.

À 12 h 56, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle
convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 10, 2009

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act, met this day at 12:57 p.m. to give consideration to the bill and to study on the services and benefits provided to veterans and members of their families.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: We have a witness ready to testify on behalf of The Royal Canadian Legion. It is now 1 p.m. and we only have about 25 minutes left. Given the fact that we want to explore matters thoroughly with him, let us see whether there is some possibility of having him back. In doing so, we can give our full attention to his testimony during a full sitting.

Bill C-33 has been referred to this committee and it is very important — I do not think there is any argument — that it be passed before the summer recess. If we do not pass this bill, we will miss the January 1 deadline and these deserving veterans will not get their money until 2010, and onwards.

It comes down to whether we wish to do clause-by-clause consideration today and dispose of the bill or whether we wish to hear witnesses. If we wish to hear witnesses on the matters raised by Senator Downe, which concerned whether or not resistance fighters, among others, would be eligible, then I could try to get the minister to appear. However, I am informed that if questions were technical in nature, the questions would be better answered by Darragh Mogan, Director General of Program and Service Policy Delivery; and Kim Andrews, Acting Director, Strategic Program Initiatives.

I want to make one other remark, Senator Downe, with respect to the matters that you raised. Proposed subsection (4.1) of Bill C-33 reads as follows:

(4.1) An allied veteran is also any former member of His Majesty's forces, or of any of the forces, other than resistance groups. . .

I do not want to speak for you Senator Downe, but I suppose the question revolves around whether or not that line is adequate to avoid the difficulties that the previous legislation ran afoul of. You will no doubt want to answer that question.

Before I turn the floor over to Senator Downe and Senator Kenny, my whip has informed me that we can get permission to sit while the Senate is sitting so that we could have a meeting of the Veterans Affairs Subcommittee at some point, either Monday or Tuesday. We can also apply to the Senate for permission to have the matter dealt with later the same day.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2009

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, se réunit aujourd'hui à 12 h 57 pour examiner le projet de loi et pour étudier les services et les avantages sociaux offerts aux anciens combattants et à leurs familles.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous recevons aujourd'hui un représentant de la Légion royale canadienne. Malheureusement, il est déjà 13 heures, et il ne reste que 25 minutes à la séance. Comme nous aurons beaucoup de questions à lui poser, nous verrons s'il est possible de l'inviter de nouveau. S'il revient pour une séance complète, nous pourrions prêter toute l'attention voulue à son témoignage.

Le projet de loi C-33 a été renvoyé à notre comité, et il est très important — personne ne dira le contraire — qu'il soit adopté avant l'ajournement pour l'été. Autrement, il ne pourra pas entrer en vigueur au 1^{er} janvier comme prévu, et les anciens combattants, qui le méritent pourtant bien, ne pourront pas avoir leur argent avant 2010, au mieux.

De deux choses l'une : ou bien nous effectuons l'étude article par article du projet de loi dès aujourd'hui, ou bien nous entendons notre témoin. Si nous souhaitons entendre des témoins sur les questions soulevées par le sénateur Downe, à savoir si les membres des groupes de résistance pouvaient être jugés admissibles, je pourrais alors demander au ministre de comparaître. On m'indique cependant que si nos questions sont de nature technique, nous ferions mieux de les adresser au directeur général de la politique et des programmes, M. Darragh Mogan, et à la directrice par intérim des Initiatives de programme stratégique, Mme Kim Andrews.

J'aimerais faire une autre remarque, sénateur Downe, à propos des questions que vous avez soulevées. Pour le moment, l'article 4.1 du projet de loi dit ceci :

(4.1) Sont également des anciens combattants alliés les anciens membres de l'une des forces de Sa Majesté ou de l'une des forces — autres que les groupes de résistance...

Sans vouloir parler en votre nom, sénateur Downe, j'imagine que vous voulez savoir si cette disposition réussira ou non à éviter les difficultés suscitées par l'ancienne loi. Vous voudrez sans doute me répondre tout à l'heure.

Mais avant de céder la parole au sénateur Downe et au sénateur Kenny, le whip de mon parti m'a appris que nous pouvons demander la permission de siéger pendant que le Sénat siège aussi, ce qui permettrait au Sous-comité des anciens combattants de se réunir quelque part lundi ou mardi. Nous pouvons également demander au Sénat la permission de trancher la question la journée même.

I do not think it is critical to go to clause-by-clause consideration today. It would be helpful to dispose of the bill, but if there are matters outstanding upon which members want to hear witnesses, I am amenable to that.

Senator Kenny: Thank you, Senator Meighen. You have been very patient. I support this bill, as I believe all members will. I would also be in favour of supporting the suggestion that we sit while the Senate is sitting.

As you mentioned earlier, it is urgent that we get this bill out before we rise. I want you to know that we will do whatever we can to accommodate that.

The Chair: Would you like to hear a witness?

Senator Kenny: Since we have one present, I think that we should, just out of courtesy to the witness. We should hear the witness and then deal with clause-by-clause consideration of the bill.

The Chair: The witness was not called specifically to deal with Bill C-33. Could we hold that in abeyance until Senator Downe has commented?

Senator Kenny: That is fine.

Senator Downe: I very much appreciate the opportunity to speak. For the record, I am not a member of this committee but I do participate on a regular basis.

I raised two issues about this bill yesterday in the chamber. I recall Senator LeBreton, when she was in opposition, indicating a phrase “no minister, no bill.” I leave that for the committee members to consider whether that is necessary in this case.

My concern is that, as you indicate in proposed subsection (4.1), resistance groups are excluded from the bill. However, since the original act was passed in 1930, it has evolved over the years. In the 1950s and 1960s, some changes were made to it. Part of the evolution was that the definition of the term “allied veterans” was interpreted by a review panel originally of the Department of Veterans Affairs, and later confirmed by the Federal Court, to include resistance fighters. That expanded definition caused tremendous grief not only for the Department of Veterans Affairs but also for the treasury of Canada, where there were allegations of serious fraud and expenditure of millions of dollars to people who were not entitled to these benefits.

Obviously, we all want our veterans to receive the funds to which they are entitled, but we want to try to avoid what the previous Liberal government tried to avoid when they eliminated “resistance fighters” and encountered significant problems.

Je ne crois pas qu'il faille absolument procéder à l'étude article par article dès aujourd'hui. Ce serait bien de pouvoir clore le dossier, mais s'il demeure des questions à propos desquelles les membres du comité souhaitent entendre des témoins, c'est une possibilité.

Le sénateur Kenny : Je vous remercie, sénateur Meighen. Vous avez été d'une patience exemplaire. Je suis en faveur de ce projet de loi, comme probablement tous les autres membres du comité. Je serais également d'accord pour que l'on siège en même temps que le Sénat.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il faut absolument que ce projet de loi soit adopté avant la fin des travaux. Je veux que vous sachiez que nous ferons tout en notre pouvoir pour que les choses se passent ainsi.

Le président : Souhaitez-vous entendre un témoin?

Le sénateur Kenny : Puisque monsieur est déjà ici, je crois que oui, ne serait-ce que par courtoisie. Nous entendrons son témoignage, puis nous pourrions procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le président : Le témoin n'a pas été convoqué expressément pour parler du projet de loi C-33. Pouvons-nous laisser la question en suspens jusqu'à ce que le sénateur Downe se soit prononcé?

Le sénateur Kenny : Bien sûr.

Le sénateur Downe : Je vous suis très reconnaissant de ce temps de parole. Pour le compte rendu, je tiens à préciser que je ne suis pas officiellement membre de ce comité, mais que j'y participe régulièrement.

Hier au Sénat, j'ai soulevé deux points concernant le projet de loi à l'étude. Je me rappelle d'ailleurs les paroles tenues par le sénateur LeBreton, à l'époque où elle était dans l'opposition : « Pas de ministre, pas de projet de loi ». Ce sera aux membres du comité de décider si ces paroles s'appliquent ici.

Ce qui m'inquiète, c'est que les groupes de résistance seraient exclus en vertu de l'article 4.1 du projet de loi. Or, depuis son adoption dans sa forme originale, en 1930, cette loi a beaucoup évolué. Dans les années 1950 et 1960, certains changements y ont été apportés. Au fil des ans, la définition du terme « anciens combattants alliés » a notamment été interprétée, d'abord par un comité d'examen du ministère des Anciens Combattants, puis par la Cour fédérale, de manière à englober les membres de groupes de résistance. Cette nouvelle définition a causé bien des remous, non seulement pour le ministère des Anciens Combattants, mais aussi pour le Trésor, car on a alors affirmé qu'il y avait eu de graves fraudes et que l'on avait versé des millions de dollars à des gens qui n'y avaient pas droit.

De toute évidence, nous voulons tous que nos anciens combattants reçoivent l'argent auquel ils ont droit, mais il ne faudrait pas retomber dans le même piège que l'ancien gouvernement libéral lorsqu'il a lui aussi tenté d'éliminer les groupes de résistance de la définition.

I think the committee members would be wise to hear from someone, either from the department or from Justice lawyers, about whether this definition is firm enough to prevent the abuse that has happened in the past.

I bring to the attention of the committee that Australia has similar legislation and it has recently been interpreted to include resistance fighters, which was not the original intent. That was not the original intent in Canada, but that is where we ended up. We want to try to avoid that again.

Senator Banks: I concur with everything that everyone has said and that we probably should try to meet while the Senate is sitting next week so that we can deal with this bill because we all want to have it passed. It would be useful to have an opinion, at least from the Department of Justice, as to how bulletproof this exclusion is, if that is what we intend. We need to know that it will work.

In the definition respecting veterans of the Korean War in proposed subsection (4.2), the language is quite different. I am ignorant of this, but I wonder whether it would be appropriate to use the phrase, "His Majesty's forces, or of any of the forces, other than resistance groups, of any of His Majesty's allies," to be clear and consistent.

This bill has a coming into force clause that says that it comes into force on January 1, 2010. I want to pass the bill now but if, by some chance, the bill were to be passed in September, would it still not come into force on January 1, 2010? You said there was a problem of losing it.

The Chair: I was so informed.

Senator Banks: Do we know why?

The Chair: I was not given an explanation other than it would be impossible to bring it about on January 1.

Senator Banks: Maybe there is a mechanical reason.

The Chair: That is my understanding. I was given that assurance by a departmental official.

Senator Banks: I think we should have officials from Justice come here next week to tell how bulletproof this is next week. You should ask to meet while the Senate is sitting so that we can pass this bill with alacrity.

Senator Tkachuk: Can this committee meet before the Defence Committee meeting next Monday?

The Chair: I was thinking about that.

Senator Tkachuk: You had about one hour slated for the meeting here today. The Veterans Affairs Subcommittee could meet at 3 p.m. and then we could meet at 4 p.m. or else meet at

Je crois qu'il serait sage que les membres du comité consultent les avocats du ministère ou ceux de Justice Canada afin de s'assurer que cette définition est assez solide pour que les abus du passé ne se reproduisent pas.

Je signale aux membres du comité que l'Australie s'est dotée d'une loi comparable, et que cette dernière a été interprétée récemment de manière à englober les membres des groupes de résistance, contrairement à l'intention initiale. Ici non plus, ce n'était pas l'intention, mais c'est là que nous avons abouti. Il faudrait éviter de se retrouver dans la même situation.

Le sénateur Banks : Je suis d'accord avec tout ce qui s'est dit jusqu'à maintenant, et je crois moi aussi que nous devrions nous réunir pendant que le Sénat siège la semaine prochaine, pour que le projet de loi à l'étude puisse enfin être adopté. Ce serait également utile d'avoir un avis juridique, du moins de la part du ministère de la Justice, qui nous indiquerait si l'exclusion dont nous parlons est vulnérable ou pas, si telle est bien notre intention. Nous devons savoir si elle tiendra le coup.

À l'article 4.2, la définition que l'on donne des anciens combattants ayant participé à la guerre de Corée est formulée autrement. Je dois avouer mon ignorance, mais je me demande s'il ne vaudrait pas mieux dire : « De l'une des forces de Sa Majesté ou de l'une des forces - autres que les groupes de résistance — d'un allié de Sa Majesté », ne serait-ce que par souci de clarté et de cohérence.

Le projet de loi prévoit une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Je veux bien qu'on l'adopte dès maintenant, mais si les circonstances devaient faire en sorte qu'il ne soit adopté qu'en septembre, qu'est-ce qui empêcherait la loi d'entrer quand même en vigueur le 1^{er} janvier 2010? Vous avez dit qu'il risquait de tomber à l'eau.

Le président : C'est ce qu'on m'a dit.

Le sénateur Banks : Savons-nous pourquoi?

Le président : On m'a seulement dit que ce serait impossible de faire entrer la loi en vigueur le 1^{er} janvier.

Le sénateur Banks : Pour des raisons de logistique, alors?

Le président : C'est ce que j'ai cru comprendre. Cette information me vient directement du ministère.

Le sénateur Banks : Je crois que nous devrions convoquer des gens du ministère de la Justice la semaine prochaine, pour que l'on nous dise si cette disposition est vulnérable ou pas. Vous devriez demander la permission de pouvoir siéger en même temps que le Sénat, afin que nous puissions faire preuve de tout l'empressement voulu.

Le sénateur Tkachuk : Pouvons-nous nous réunir avant la séance du Comité de la défense de lundi prochain?

Le président : J'y pensais justement.

Le sénateur Tkachuk : Vous avez réussi à dégager environ une heure pour la réunion d'aujourd'hui. Nous pourrions donc nous réunir à 15 heures, avant la séance de 16 heures, ou alors nous

4 p.m. and then go later in the evening for the Defence Committee. We could then get it all done in one day.

The Chair: That would be great. I do not know what the chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence had in mind for next Monday in terms of witnesses. Can you comment, Senator Kenny? Would there be time to deal with Bill C-33?

Senator Kenny: I am not sure that there would be time. I think the surer course is to sit when the Senate is sitting. I placed a call to Mr. Rigby from CBSA and he has not returned my call. His first answer was negative.

Senator Wallin: Meaning he would not be attending?

Senator Kenny: In the past, he said he was available; he now says he has a delegation visiting. I want to clarify that with him.

Senator Tkachuk: Mr. Chair, my point was that our meeting is from 4 p.m. to 7 p.m. If we had the Veterans Affairs Subcommittee at 4 p.m. then we could meet from 5 p.m. to 8 p.m.

Senator Kenny: My preference would be to meet on Tuesday.

Senator Tkachuk: This is a Veterans Affairs Subcommittee matter. Senator Meighen can figure out a time if we all agree and we could have the meeting.

Senator Kenny: You asked me for my preference. I am giving you my answer.

Senator Tkachuk: I am just trying to move this along.

Senator Manning: My only preference is if we meet on Monday, we should deal with this before we go in to the main committee's meeting.

I will not be here on Monday night.

The Chair: There are problems about transportation and getting in on time, and so on.

If the Standing Senate Committee on National Security and Defence has a limited number of witnesses, might this committee be able to proceed on Monday? If you have a full slate, then we will have to seek permission to meet on Tuesday. I understand that the permission would be forthcoming.

Senator Manning: We can meet earlier.

Senator Wallin: Can you also check for 3 p.m. on Monday or 3:30 p.m.?

Senator Manning: We have met on earlier on Mondays.

rencontrer à 16 heures et prolonger la séance du Comité de la défense en soirée. Nous pourrions tout faire dans la même journée.

Le président : Ce serait parfait. Je ne sais pas quels témoins la présidence du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense prévoyait entendre. Pouvez-vous nous aider, sénateur Kenny? Y aurait-il de la place pour le projet de loi C-33?

Le sénateur Kenny : Je n'en suis pas certain. Je crois que le mieux, ce serait encore de siéger en même temps que le Sénat. J'ai appelé M. Rigby, de l'Agence des services frontaliers du Canada, mais il ne m'a pas encore rappelé. Jusqu'à maintenant, c'est négatif.

Le sénateur Wallin : C'est-à-dire qu'il ne prévoit pas être présent?

Le sénateur Kenny : Au départ, il nous avait dit qu'il était disponible, mais semble-t-il qu'il attend maintenant la visite d'une délégation. J'attends plus de détails.

Le sénateur Tkachuk : Monsieur le président, ce que je voulais dire, c'est que notre réunion est prévue de 16 à 19 heures. Si la séance du Sous-comité des anciens combattants commençait à 16 heures, nous pourrions alors nous réunir de 17 à 20 heures.

Le sénateur Kenny : J'aimerais encore mieux que l'on se réunisse mardi.

Le sénateur Tkachuk : C'est au Sous-comité des anciens combattants de décider. Le sénateur Meighen pourra trouver une plage horaire qui conviendra à tous.

Le sénateur Kenny : Vous m'avez demandé mon opinion, je vous la donne.

Le sénateur Tkachuk : J'essaie seulement de faire avancer les choses.

Le sénateur Manning : De mon côté, j'aimerais seulement que, si nous nous réunissons lundi, nous terminions l'étude du projet de loi avant de passer à la séance du comité principal.

Je serai absent lundi soir.

Le président : Il risque d'y avoir des problèmes de transport, et les gens pourront difficilement arriver à l'heure.

Si le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense ne prévoit entendre qu'un nombre limité de témoins, est-ce que la séance de notre comité pourrait avoir lieu lundi? Si on accueille un groupe complet de témoins lundi, nous demanderons alors la permission de nous réunir mardi. Je ne crois pas que l'on nous refuse.

Le sénateur Manning : Nous pourrions nous rencontrer plus tôt.

Le sénateur Wallin : Pourriez-vous également vérifier s'il y a de la place à 15 heures lundi, ou 15 h 30?

Le sénateur Manning : Nous nous sommes déjà réunis plus tôt, le lundi.

Senator Wallin: Yes. Just put it at the front end of the meeting, which will allow us to deal with this bill at the front end of the main committee meeting.

The Chair: All right. Often there are briefings, and so on, before the Standing Senate Committee on National Security and Defence. If members are prepared to come at 3 p.m., then we will do it at 3 p.m., provided we can get someone from the Department of Justice. We probably should have one or both of these individuals from the department. I am not sure if we can get the minister on such short notice, though, Senator Downe.

Senator Downe: You can try.

Senator Day: I would like to hear a witness explain why the cut off under the transitional rule, clauses 6 and 7, you can only apply for these benefits until December of 2010. I do not understand that aspect of this bill. Is this just, like the stimulus package, only for a couple of years and then it will go away again?

I would like someone to tell us the costs from 1995 forward to bring everyone up to speed on this, if someone has done any costing on this issue.

The Chair: What is your first date?

Senator Day: The law was changed in 1995 and this legislation provides that the right for applications by these allied veterans is retroactive, but only retroactive until the date that the Conservative government came into force.

The Chair: That is right.

Senator Day: Why was that date chosen as opposed to going back to 1995? There was obviously a cost issue. I would like to hear from witnesses on this; otherwise, we will have to ask for an undertaking and we will not be in a position to proceed with clause-by-clause consideration of the bill.

We should never proceed with clause-by-clause on the same day as we study the bill unless we have all of the information. As all honourable senators know, it is disagreeable to proceed to clause-by-clause consideration without having thoroughly studied the legislation.

The Chair: Agreed. It would be equally disagreeable not to proceed with this legislation in the interests of the allied veterans.

Senator Day: We hear that every time. With all due respect, we hear that from the government all the time, namely "You have to pass this now." We must not pass legislation that is half-hearted and does not achieve what we want it to achieve.

The Chair: Each honourable senator must make up his or her mind.

Le sénateur Wallin : C'est vrai. Si nous nous réunissons au début de la séance, nous pouvons terminer l'étude du projet de loi avant le début de la séance du comité principal.

Le président : C'est entendu. Les séances du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense sont souvent précédées de séances d'information. Si tout le monde peut être ici à 15 heures, nous nous réunirons à ce moment-là, pourvu que le ministère de la Justice puisse nous envoyer quelqu'un. Nous devrions également convoquer l'une de ces deux personnes du ministère, ou les deux. Je ne suis pas certain qu'à si court préavis, le ministre pourra être des nôtres... qu'en pensez-vous, sénateur Downe?

Le sénateur Downe : On ne perd rien à essayer.

Le sénateur Day : J'aimerais entendre un témoin qui nous explique pourquoi les dispositions transitoires prévoient, aux articles 6 et 7, que les allocations doivent être demandées avant la fin décembre 2010. C'est un aspect du projet de loi que je ne comprends pas. S'agit-il d'une mesure incitative, qui fait que les allocations ne sont offertes que pendant quelques années avant de disparaître?

J'aimerais que quelqu'un vienne nous parler des coûts entre 1995 et aujourd'hui, afin que tout le monde soit au courant de la situation, si tant est que l'on connaisse ces coûts.

Le président : À partir de quelle date?

Le sénateur Day : La loi, modifiée en 1995, prévoit que les anciens combattants alliés peuvent faire une demande rétroactive, mais seulement jusqu'au moment où le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir.

Le président : C'est exact.

Le sénateur Day : Pourquoi avoir choisi cette date au lieu que l'on puisse remonter jusqu'en 1995? Il faut que ce soit pour une question de coûts. J'aimerais entendre l'opinion de témoins, sans quoi nous devons formuler une requête et ne pourrions pas procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Nous ne devrions jamais entreprendre l'examen article par article d'un projet de loi la même journée que celle où nous l'avons étudié, à moins d'avoir toute l'information voulue à notre disposition. Comme le savent tous les honorables sénateurs, c'est loin d'être l'idéal lorsqu'il faut faire une étude article par article sans avoir bien examiné la loi correspondante.

Le président : Je suis d'accord. Ce n'est cependant pas l'idéal non plus si cette loi n'était pas adoptée, car cela irait à l'encontre des intérêts des anciens combattants alliés.

Le sénateur Day : C'est toujours la même rengaine. Avec tout le respect que je vous dois, le gouvernement nous répète toujours la même chose : « Il faut que cette loi soit adoptée sur-le-champ. » Cela ne sert à rien d'adopter une loi qui n'a été étudiée qu'à moitié et qui ne permet pas d'obtenir les résultats escomptés.

Le président : C'est à chaque honorable sénateur de se faire sa propre opinion.

Senator Day: I would like to finish my aspect of this intervention with January 1, 2010. We have lots of time, the way I read this, to do the job properly. There may well be some mechanical reasons, however, as you discussed with Senator Banks. I would like to know the mechanical reasons that would prevent its implementation in January if this bill were passed in October, November or December.

Senator Manning: To follow on Senator Day's comment, this is an important piece of legislation — certainly for the people who will benefit from it. We have made arrangements to have earlier meetings before. Maybe we can meet at 2 p.m.

We want to do due diligence to this piece of legislation. We want to get it passed before the House of Commons and the Senate rises for the summer. I am sure we can all do our best to be here for 2 p.m.

The Chair: Do your travel arrangements allow for that time, Senator Day?

Senator Day: I will make sure that I am here. For veterans' legislation, I will be here Sunday.

Senator Banks: I wish to advise you that I cannot get here Sunday. I come even further than Senator Manning. My plane will arrive at about 2 p.m. I will come to the meeting as soon as I can, if you convene it.

The Chair: Perhaps we might compromise to 2:30 p.m., which will give us 90 minutes.

Senator Day: Sure.

The Chair: If that is all, I want to express the apologies of the subcommittee to our witness, Colonel Allard, who has been sitting here very patiently. I am sorry this happened.

If the members agree, perhaps we might see whether you are available next Wednesday at the same time.

Senator Tkachuk: No, next Monday.

The Chair: No, next Wednesday; that is our normal slot.

Pierre Allard, Service Bureau Director, The Royal Canadian Legion: I will have to check.

The Chair: If you are not, I quite understand and reiterate our apologies for asking you to come here today and not extending you the courtesy of hearing you. Please excuse us.

If you let me know whether you can be here next Wednesday at the same time, if it is possible, I will convene a meeting to hear your evidence. Thank you again.

Le sénateur Day : Je voudrais terminer ce que je disais à propos du 1^{er} janvier 2010. Selon ce que je comprends, nous avons amplement le temps de faire notre travail comme il faut, à moins, comme vous en discutiez avec le sénateur Banks, qu'il n'y ait des obstacles d'ordre logistique. Si tel est le cas, j'aimerais savoir quels sont les obstacles qui empêcheraient que la loi ne soit mise en œuvre en janvier si elle était adoptée seulement en octobre, en novembre ou en décembre.

Le sénateur Manning : Pour faire suite aux commentaires du sénateur Day, cette loi n'est pas sans importance, en tout cas certainement pas pour les gens qui en bénéficieront. Ce ne serait pas la première fois que nous nous rencontrerions plus tôt. Peut-être pourrions-nous nous réunir à 14 heures?

Nous devons faire preuve de diligence raisonnable. Il faut que cette mesure législative soit adoptée par la Chambre des communes et par le Sénat avant la fin des travaux. Je pense qu'en y mettant du nôtre, nous pourrions tous être ici à 14 heures.

Le président : Pensez-vous être capable d'être ici à temps, sénateur Day?

Le sénateur Day : Je vais m'organiser pour être ici. Comme il s'agit d'une loi permettant d'aider les anciens combattants, j'arriverai dès dimanche.

Le sénateur Banks : Je tiens à vous aviser que je ne pourrai pas faire de même et arriver dimanche. Je viens d'encore plus loin que le sénateur Manning. Mon avion atterrira vers 14 heures. J'arriverai donc à la séance dès que je pourrai, si vous la convoquez.

Le président : Peut-être pourrions-nous trouver un compromis et nous entendre pour 14 h 30, ce qui nous laisserait encore 90 minutes?

Le sénateur Day : Bonne idée.

Le président : Si c'est tout, je tiens à dire à notre témoin, le colonel Allard, à quel point les membres de notre sous-comité sont désolés de ce qui s'est passé aujourd'hui et à le remercier d'avoir été aussi patient.

Si les autres membres du comité sont d'accord et si vous êtes toujours disponible, peut-être pourriez-vous revenir mercredi prochain, à la même heure?

Le sénateur Tkachuk : Non, lundi prochain.

Le président : Non, mercredi, pendant la plage horaire habituelle.

Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide, Légion royale canadienne : Il faudra que je vérifie.

Le président : Si vous n'êtes pas disponible, nous comprendrons très bien, et je vous demande encore une fois de nous pardonner de vous avoir fait venir ici sans même avoir la courtoisie de vous entendre. Veuillez nous en excuser.

Si jamais vous étiez disponible mercredi prochain à la même heure, faites-le-nous savoir, et je convoquerai une séance pour entendre votre témoignage. Merci encore.

Senator Downe: Following up on Senator Day's point about the legislation, this legislation was not reviewed by any House of Commons committee. The MPs passed it in a matter of minutes. We have a greater responsibility than normal to give it careful consideration, to hear witnesses and discuss the points that are raised to get the legislation right, unlike the MPs who did not do their job in the first place.

The Chair: Not the first time or the last, I suspect, Senator Downe.

Senator Day: Not the first time.

The Chair: If there are no further matters to bring before the subcommittee, I will adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act, met this day at 12:06 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Thank you for being here, especially to the minister for coming back before us once again. We appreciate it. We know you have a busy schedule. This is an important piece of legislation. Those of us who had an initial look at it are hopeful we can resolve any outstanding questions today, go to clause-by-clause consideration and report back on the bill.

The members of the committee present are: Senator Kenny; Senator Banks from Alberta, who is the deputy chair; Senator Day, who has been the chair and the vice-chair. Senator Day has fallen back to just ordinary membership, but he may rise again.

Senator Banks: There is nothing ordinary about Senator Day.

The Chair: Senator Downe from Prince Edward Island is not a committee member, but he attends many of our meetings. That may have something to do with his particular interest in the subject.

Honourable senators, the War Veterans Allowance Act was amended in 1995 so that allied veterans who moved to Canada after the Second World War were no longer eligible to apply for benefits. You will recall that those had access prior to amendment continued to receive those benefits.

Le sénateur Downe : Pour faire suite au commentaire du sénateur Day à propos du projet de loi, je signale que ce dernier n'a été revu par aucun comité de la Chambre des communes. Les députés l'ont adopté en quelques minutes. C'est donc d'autant plus important que nous l'étudions attentivement, que nous entendions des témoins et que nous discutons des points soulevés si nous voulons que la loi se tienne, vu que les députés n'ont pas fait leur travail.

Le président : Ce ne serait pas la première fois et ce ne sera certainement pas la dernière, j'imagine, sénateur Downe.

Le sénateur Day : Ce n'est pas la première fois.

Le président : S'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, se réunit aujourd'hui, à 12 h 6, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette séance du Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Merci de votre présence, et merci plus particulièrement au ministre de comparaître de nouveau. Nous lui en savons gré, car nous savons que son programme est chargé. Nous étudions un projet de loi important. Ceux d'entre nous qui en ont fait un premier examen espèrent que nous pourrions résoudre aujourd'hui tout problème qui subsisterait, et que nous pourrions passer à l'étude article par article et faire rapport du projet de loi.

Voici quels sont les membres du comité qui sont présents : le sénateur Kenny, le sénateur Banks, de l'Alberta, qui est vice-président, et le sénateur Day, qui a été président et vice-président et est redevenu membre ordinaire du comité, mais il pourrait reprendre du galon.

Le sénateur Banks : Le sénateur Day n'a rien d'ordinaire.

Le président : Le sénateur Downe, de l'Île-du-Prince-Édouard, n'est pas membre du comité, mais il assiste à un grand nombre de ses séances. Cela tient peut-être à son intérêt pour le sujet.

Honorables sénateurs, la Loi sur les allocations aux anciens combattants a été modifiée en 1995 pour que les anciens combattants de pays alliés qui se sont installés au Canada après la Seconde Guerre mondiale ne puissent plus demander de prestations. Vous vous rappellerez que ceux qui recevaient des prestations avant cette modification pouvaient continuer de les toucher.

On June 1, 2009, the Minister of Veterans Affairs introduced, in the House of Commons, Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act, and it was given first reading. The legislation will extend benefits for these low-income allied veterans of the Second World War, and also proposes that eligibility be expanded to include allied veterans of the Korean War. Family members may also receive benefits.

Under the proposed legislation, allied veterans of the Second World War, who live in Canada and have for at least 10 years, will have access to War Veterans Allowance and associated assistance and health benefits. These changes, when enacted, will allow payment of the benefits retroactive to October 14, 2008.

We have with us today the Minister of Veterans Affairs, The Honourable Gregory F. Thompson. Accompanying the minister is Darragh Mogan, Director General, Policy and Programs Division. Since we have limited time, I will defer immediately to the minister.

Hon. Gregory Francis Thompson, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs: Thank you, Mr. Chair. I think your overview of the bill is quite accurate and I am sure we will have some questions following my remarks. I want to thank you for this opportunity to speak to you about Bill C-33 which is an act to amend the War Veterans Allowance Act.

Today, with your help, we have a chance to right a wrong. Today, we have a chance to make a real and lasting difference to the lives of some of our nation's truest heroes. I am hoping we can earn your support on this very important piece of legislation.

Before we go any further, I would like it take a step back and draw your attention to 11 days ago, when nations around the world paused to remember a defining moment in the 20th century. Today, we know it as D-Day, the day that the light of freedom finally broke through on the darkest days of Europe's long history. Some 25,000 Canadians participated in D-Day, the most ambitious military invasion the world has ever seen.

We are justified in being proud of what they accomplished that day. We are right to be proud of what Canadians accomplished during the following two and a half months in the Normandy campaign.

Sixty-five years later, we know that D-Day was the beginning of the end of the Second World War. That is why thousands of thousands Canadians gathered in our largest cities and smallest villages earlier this month to mark the 65th anniversary of D-Day. Sixty-five years later, we have not forgotten it; we have not forgotten the courage and service of so many brave Canadians for their sacrifice. We have not forgotten the more than 5,000 Canadians who made the ultimate sacrifice for peace and freedom during the summer of 1944. Nor should we forget that we

Le 1^{er} juin 2009, le ministre des Anciens Combattants a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, qui a été lu pour la première fois. Le projet de loi vise à étendre les prestations aux anciens combattants alliés de la Seconde Guerre mondiale et propose également d'élargir les conditions d'admissibilité de façon que les anciens combattants alliés de la guerre de Corée y aient droit. Des membres de la famille de ces anciens combattants peuvent également avoir droit à des prestations.

Aux termes de la mesure proposée, les anciens combattants alliés de la Seconde Guerre mondiale qui vivent au Canada depuis au moins 10 ans auront droit à l'allocation aux anciens combattants ainsi qu'aux services et programmes qui y sont associés. Ces modifications, lorsqu'elles seront adoptées, permettront de verser des prestations rétroactivement au 14 octobre 2008.

Nous accueillons aujourd'hui le ministre des Anciens Combattants, l'honorable Gregory F. Thompson. Darragh Mogan, directeur général de la Division des politiques et des programmes, accompagne le ministre. Comme le temps nous est compté, je donne immédiatement la parole au ministre.

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député, ministre des Anciens Combattants : Merci, monsieur le président. Votre aperçu du projet de loi est tout à fait exact. Je suis sûr que les sénateurs auront des questions à poser après mon intervention. Je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte de vous parler du projet de loi C-33, qui tend à modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Aujourd'hui, avec votre aide, nous avons l'occasion de réparer une erreur. Aujourd'hui, nous avons l'occasion d'apporter dans la vie de certains des héros les plus authentiques de notre pays une amélioration concrète et durable. J'espère que je pourrai obtenir votre appui pour ce très important projet de loi.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire un retour en arrière. Il y a tout juste 11 jours, partout dans le monde, des pays ont rappelé le souvenir d'un moment marquant du XX^e siècle. Il s'agit du jour J, de ce jour où la flamme de la liberté a enfin commencé à briller pendant cette période des plus sombres de la longue histoire de l'Europe. Quelque 25 000 Canadiens ont participé au jour J, à l'invasion militaire la plus ambitieuse que le monde ait jamais connue.

Nous pouvons être fiers de ce que ces Canadiens ont accompli ce jour-là. Nous pouvons être fiers de leurs exploits au cours des deux mois et demi de la campagne de Normandie qui a suivi.

Soixante-cinq ans plus tard, nous savons que le jour J a été le début de la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi, ce mois-ci, des milliers et des milliers de Canadiens se sont rassemblés dans nos plus grandes villes et nos plus petits villages pour souligner le 65^e anniversaire du jour J. Soixante-cinq ans plus tard, nous n'avons pas oublié. Nous n'avons pas oublié le courage, le service et le sacrifice de tous ces valeureux Canadiens. Nous n'avons pas oublié les quelque 5 000 autres Canadiens qui ont consenti le sacrifice ultime pour la paix et la

were not alone in fighting on the shores of Normandy. We must never forget the remarkable efforts of the other allied nations who were there with us on D-Day.

That is why our Prime Minister joined the leaders of the United States, Britain and France on the shores of Normandy on June 6. He was there to pay tribute to those who he said took on “the most dangerous task imaginable.”

A total of 150,000 allied troops launched the assault on the heavily-fortified Germany defences on the French coast, and each one was just as committed to our shared values of freedom, democratic and the rule of law. In fact, a number of these allied troops from the D-Day invasion had been living in Canada before the war broke out and many of them came back here when the fighting was over.

Other allied veterans decided after the war to leave their own countries and to make Canada home. As a country, we encouraged many of them to do so. We wanted their talents and skills, we wanted them to help us build our great country and we promised to treat them like our own veterans.

For decades, Canada kept its word. For decades, we were unique among other nations of the world in the way we cared for our allied veterans. Only Australia could claim to be doing anything similar to what we were doing for our allied veterans. However, as the chair said, all of that changed in 1995.

Suddenly, in difficult times the government of the day broke Canada's promise. In 1995, the government decided to ask these allied veterans and their families living in Canada to make more sacrifices — as if these men and women had not already done enough. With the 1995 Budget, the Government of Canada stopped taking new applications from allied veterans who came to Canada after the war.

Canada stopped providing new access to long-term care facilities and other important health benefits for allied veterans. The federal government even cut new allied veterans applications out of the Veterans Independence Program, which we often remember to as the VIP issue. I do not want to tell you how devastating this was and those decisions were: Those cuts for allied veterans were simply the wrong thing do, and many of us realize that.

That is why in the federal election last fall, our government pledged to undo the cuts going forward. We know we cannot change the past and we cannot turn back the clock, but we can change the future. We can restore the programs cut in 1995 so these allied veterans never again have to feel like second-class citizens in their own country. That is what we are doing with Bill C-33. It will restore access for eligible allied veterans and their

liberté au cours de l'été 1944. Nous ne devons jamais oublier non plus que nous n'étions pas seuls à combattre sur les plages de Normandie. Nous ne devons jamais oublier les remarquables efforts déployés par les autres pays alliés qui étaient à nos côtés le jour J.

C'est pourquoi le premier ministre du Canada s'est joint aux dirigeants des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France sur les plages de Normandie, le 6 juin dernier. Il était là pour rendre hommage à ceux qui, a-t-il dit, ont accompli « la tâche la plus dangereuse que l'on puisse imaginer ».

Quelque 150 000 soldats alliés ont donné l'assaut contre les positions allemandes solidement fortifiées sur la côte française. Chaque soldat y a défendu les valeurs que nous partageons, soit la liberté, la démocratie et la primauté du droit. En fait, bon nombre de ces soldats alliés qui ont participé à l'invasion du jour J avaient habité au Canada avant que la guerre n'éclate, et bon nombre d'entre eux y sont revenus après la guerre.

Après la guerre, d'autres anciens combattants alliés ont décidé de quitter leur pays et ils ont choisi de faire du Canada leur nouveau pays. Nous avons encouragé un grand nombre d'entre eux. Nous avons besoin de leurs talents et de leurs compétences. Nous voulions qu'ils nous aident à bâtir notre grand pays. Et nous avons promis de les traiter comme nos propres anciens combattants.

Le Canada a tenu sa promesse pendant des dizaines d'années. Pendant des décennies, nous avons été pratiquement le seul pays au monde à les soutenir de cette façon. Seule l'Australie pouvait prétendre offrir un soutien similaire à celui que nous accordions aux anciens combattants alliés. Mais tout a changé en 1995.

Soudain, pendant une période difficile pour notre économie, le gouvernement en place a rompu la promesse du Canada. En 1995, en effet, le gouvernement a décidé de demander à ces anciens combattants alliés et à leur famille qui habitaient au Canada de faire de nouveaux sacrifices. Comme si ces hommes et ces femmes n'en avaient pas déjà assez fait. À compter du budget de 1995, le gouvernement du Canada a cessé d'accepter les nouvelles demandes d'anciens combattants alliés qui sont venus au Canada après la guerre.

Le Canada a cessé d'accorder aux anciens combattants alliés l'accès aux établissements de soins de longue durée et à d'autres avantages médicaux importants. Le gouvernement fédéral a même commencé à refuser les nouvelles demandes des anciens combattants alliés qui souhaitaient se prévaloir du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Nous parlons souvent à ce sujet de l'affaire du PAAC. Inutile de vous dire à quel point ces décisions ont eu des conséquences catastrophiques. Ces coupes étaient tout simplement injustes, et nous sommes nombreux à en être conscients.

C'est pourquoi, aux élections fédérales de l'automne dernier, le gouvernement s'est engagé à éliminer ces coupes. Nous savons que nous ne pouvons pas changer le passé. Nous ne pouvons pas remonter dans le temps, mais nous pouvons changer l'avenir. Nous pouvons rétablir les programmes frappés par des coupes en 1995. Et c'est ce que nous proposons au moyen du projet de loi C-33 : rétablir l'admissibilité des anciens combattants alliés et

families who moved here to Canada after the war to the same programs available to fellow Canadians who served alongside of them.

With this bill, we will ensure allied veterans of the Second World War, who lived in Canada for at least 10 years since the war and continue to reside in Canada, will once again have access to the vital programs provided by Veterans Affairs Canada.

We want them to have access to the War Veterans Allowance, the Veterans Independent Program, health care and support, long-term care, emergency financial assistance and a dignified and proper burial where circumstances would not otherwise allow.

That one paragraph alone pretty well describes everything, senators.

We propose to go even further than what was in place before 1995. This is in an addition. We are also extending these important programs to those veterans who served with the Allied Forces during the Korean War and who live in Canada.

Again, we do not want to stop there. We want to see that eligible family members from both groups of allied veterans from the Second World War and Korea may also receive some of these benefits. By reinstating such eligibility, we expect approximately 3,600 allied veterans may have access to a monthly income, health care programs and more. As well, as many of as 1,000 family members of veterans may also have access to a monthly income, emergency financial assistance and the services they need to help them stay in their own homes.

This is what our allied veterans have been asking for since 1995. They just want fairness and equality, and that is exactly what we are delivering with the restoration of the benefits and services our allied veterans were eligible for prior to 1995.

As you know, we are hoping to do this quickly. We are hoping we can have this bill approved before Parliament rises for the summer recess. If we can do that, we could have the implementation process completed within about six months, and that would allow the bill to take effect in the new calendar year.

We recognize, however, that time is now the enemy of our aging allied veterans. They do not want to be penalized for another six months of waiting and they will not be. With your support, our bill proposes that once these changes take effect, we can make payment back to October 14, 2008, a date that was chosen on purpose.

It is significant because that was the day Canadians gave us the mandate to act on our election promise. That was the day Canadians said "yes" to our allied veterans. We want to do all of this for the right reasons because it is the right thing to do, our

de leur famille qui sont venus s'établir au Canada après la guerre aux programmes qui sont offerts à leurs concitoyens canadiens qui ont servi à leurs côtés.

Au moyen du projet de loi, nous ferons en sorte que les anciens combattants alliés de la Seconde Guerre mondiale — ceux qui ont habité au Canada pendant au moins 10 ans depuis la guerre et qui s'y trouvent toujours — aient de nouveau accès aux programmes essentiels qui sont offerts par Anciens Combattants Canada.

Nous voulons qu'ils aient droit à l'allocation aux anciens combattants, au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, aux soins et au soutien en matière de santé, aux soins de longue durée, à une aide pécuniaire d'urgence, et à une inhumation digne et correcte lorsque les survivants n'ont pas les moyens.

Sénateurs, ce seul paragraphe décrit à peu près tout.

Et nous proposons d'aller encore plus loin que les mesures en place avant 1995 en proposant un ajout. En effet, nous souhaitons élargir l'admissibilité à ces programmes importants afin qu'y aient droit les vétérans qui ont servi dans les forces alliées pendant la guerre de Corée et qui vivent au Canada.

Encore une fois, nous voulons repousser les limites en permettant aux membres des familles admissibles de ces deux groupes d'anciens combattants alliés — ceux de la Seconde Guerre mondiale et ceux de la guerre de Corée — d'avoir droit à certains de ces avantages. Ces mesures devraient permettre à quelque 3 600 anciens combattants d'avoir accès notamment à un revenu mensuel et à des programmes de soins de santé. En outre, jusqu'à 1 000 membres des familles d'anciens combattants pourront recevoir un revenu mensuel, une aide pécuniaire d'urgence et les services nécessaires afin qu'ils puissent demeurer chez eux.

C'est ce que les anciens combattants alliés réclament depuis 1995. Un traitement juste et équitable. Et c'est exactement ce que nous proposons : le rétablissement des avantages et des services auxquels ils avaient droit avant 1995.

Comme vous le savez, nous voulons agir rapidement dans ce dossier. Nous souhaitons ainsi pouvoir faire approuver ce projet de loi avant que le Parlement n'ajourne ses travaux pour l'été. Si nous y parvenons, nous devrions pouvoir mener à terme le processus de mise en œuvre en six mois environ. Le projet de loi pourrait donc entrer en vigueur dès le début de la nouvelle année civile.

Nous reconnaissons cependant que le temps est un adversaire de taille pour les anciens combattants alliés vieillissants. Ils ne veulent pas être pénalisés et devoir attendre pendant six mois de plus. Ce ne sera pas le cas. Le projet de loi prévoit que, lorsque ces changements entrèrent en vigueur, les paiements seront rétroactifs au 14 octobre 2008, grâce à votre appui. Cette date a été choisie pour une raison particulière.

Cette date est importante parce que c'est ce jour-là que les Canadiens nous ont donné le mandat de tenir notre promesse électorale. Ce jour là, les Canadiens ont dit « oui » à nos anciens combattants alliés. Nous voulons faire tout cela pour les bonnes

allied veterans have earned it and because they deserve it. They have helped make Canada the best country in the world and, today, in a very real and lasting way, we can say thank you. Lest we forget.

Senator Day: Thank you, Mr. Minister, for being here. Could you tell me why it would take six months to implement this program, and why it cannot be implemented immediately?

Mr. Thompson: That is one of the questions I expected, Senator Day, and I understand why we want it to happen quicker. However, we cannot proceed with the regulations until we receive parliamentary approval.

The legal rigor that we apply to every bill takes some time. The prepublication period of 60 days is all part of the process, so that five to six months is what we consider the minimum time required. I know all of you who are familiar with this process understand that to be the case.

We would like to be able to do it quicker, but unfortunately, we cannot. That rigorous process we all have to go through as parliamentarians is part of the delay — the proper scrutiny applied to the bill.

Senator Day: That explains that, thank you. In 1995, the government of the day stopped taking new applications, but all those allied veterans who were in the program and receiving benefits continued to receive their benefits, is that correct?

Mr. Thompson: Yes, they were grandfathered, Senator Day.

Senator Day: We are talking about from 1995 to the present time. You indicated that your election promise was to rectify the wrong. The wrong, if there was a wrong, was from 1995 forward.

Why would you say that your mandate was only from October 2008, the date when the government was elected? Surely the people who were concerned about this were all of the people whose applications had not been accepted after 1995. Was your election promise only that you would start once you were elected?

Mr. Thompson: That is a fair question and one that I am sure other members have as well. However, it is consistent with what other governments, all governments, have done when attempting to restore benefits.

It is similar to the Agent Orange situation. Governments always run into the difficulty of finding medical records that can be as many as 15 years old. Obviously, medical records are needed to substantiate the claim. The search for these medical records can be very problematic.

It is unfortunate that Canada does not have a nation wide set of rules concerning medical records. In this situation, we could have a person in New Brunswick with medical files, while a second person, residing in Saskatchewan, might not have any

raisons : parce que c'est la bonne chose à faire, parce que les anciens combattants alliés le méritent et parce qu'ils y ont droit. Ils ont aidé à faire du Canada le meilleur pays au monde et aujourd'hui, de façon bien concrète et durable, nous pouvons leur dire merci. N'oublions jamais.

Le sénateur Day : Merci, d'être là, monsieur le ministre. Pouvez-vous me dire pourquoi il faut six mois pour mettre le programme en place? Pourquoi ne peut-on pas le faire immédiatement?

M. Thompson : C'est l'une des questions que j'attendais, sénateur Day, et je comprends que nous veuillions agir plus rapidement. Toutefois, nous ne pouvons pas modifier le règlement avant d'avoir obtenu l'approbation du Parlement.

La rigueur de la démarche législative que nous appliquons à tous les projets de loi demande du temps. La période de prépublication de 60 jours fait partie du processus, si bien qu'il faut compter au moins de cinq à six mois. Tous ceux d'entre vous à qui le processus est familier comprennent que c'est ce qui se passe.

Nous voudrions agir plus rapidement. Malheureusement, c'est impossible. Le processus rigoureux que les parlementaires doivent suivre explique une partie des retards, car il faut examiner le projet de loi comme il convient.

Le sénateur Day : Bonne explication, merci. En 1995, le gouvernement en place a cessé d'accepter les nouvelles demandes, mais tous les anciens combattants alliés qui profitaient du programme et touchaient des prestations ont continué de les recevoir, n'est-ce pas?

M. Thompson : Oui, les droits acquis étaient protégés, sénateur Day.

Le sénateur Day : La période en cause va de 1995 à aujourd'hui. Vous avez dit que votre promesse électorale, c'était de redresser les torts. Les torts, s'il y en a eu, se sont produits entre 1995 et aujourd'hui.

Pourquoi dire que votre mandat vaut seulement à compter d'octobre 2008, date de l'élection du gouvernement? Assurément, ceux qui s'inquiétaient du problème sont tous ceux dont les demandes ont été refusées après 1995. Votre promesse électorale était-elle que vous amorceriez cette démarche seulement lorsque vous seriez élus?

M. Thompson : C'est une bonne question, une question que d'autres sénateurs se posent, j'en suis sûr. Toutefois, notre façon de faire concorde avec ce qu'ont fait d'autres gouvernements, tous les gouvernements, lorsqu'il s'est agi de rétablir des prestations.

La situation est analogue à celle de l'agent Orange. Les gouvernements ont toujours du mal à retrouver des dossiers médicaux qui peuvent remonter parfois à une quinzaine d'années. La recherche de ces dossiers médicaux peut parfois présenter bien des difficultés.

Il est regrettable que le Canada n'ait pas une série de règles nationales sur les dossiers médicaux. Dans cette situation, nous pouvons avoir une personne au Nouveau-Brunswick qui a son dossier médical et une autre en Saskatchewan qui n'en a aucun. Je

files. I often say that in New Brunswick, doctors are compelled to keep medical records for seven years but it could be 11 years. As I said, that varies across the country. That would be very problematic because they would have to scurry back to get the proper records to do it.

The “clean date” in moving forward is where medical records are available. That date was chosen simply because that was the date where the Canadian people decided to form the next government.

In addition, — and it fits in with your first question— we will make it retroactive. Although we are not going to be implementing until early January 2010, it will go back to that retroactivity. The slowdown in the implementation will not impede the programs or the delivery of the program. In other words, they will be grandfathered back to that date. That is the reason why those two dates are out there and that is one of the problems we had in attempting to address it.

Senator Day: Have you calculated how many war veterans or families might take advantage if you backdated this to 1995?

Mr. Thompson: If we backdated it, I think one of the estimates, and this is purely a guesstimate, is something around \$35 million. There would be a number to it, senator, but the number could never be substantiated until we went into every one of those individuals’ files to find out whether records were available and who would and would not qualify. That is the difficulty.

Senator Day: The figure you gave us of 3,600 allied veterans and 1,000 families, which included the Korean allied veterans, is that correct.

Mr. Thompson: That is correct — 3,600 allied veterans and I think 1,000 caregivers or dependents.

Senator Day: Have you broken that down between Korea, which is an expansion of the existing program, and the other veterans from the Second World War?

Mr. Thompson: We have, senator, but I do not have those numbers off the top of my head. Mr. Mogan has a number of 350 Korean veterans.

We would argue that based on the numbers there would be approximately 100 caregivers on top of that number. I think the total Korean veterans’ population in Canada is somewhere between 12,000 and 13,000; out of that, there would be 350.

Senator Kenny: Mr. Minister, you deserve credit for this bill; it is a good bill.

Mr. Thompson: Thank you, senator.

dis souvent que, au Nouveau-Brunswick, les médecins sont tenus de conserver leurs dossiers médicaux pendant sept ans, mais ce pourrait aussi être 11 ans. Je le répète, la norme varie dans tout le Canada. Cela peut susciter de grandes difficultés, car il faut faire des recherches pour récupérer les dossiers nécessaires.

La « date évidente » est celle où les dossiers médicaux sont disponibles. La date retenue ici a été choisie simplement parce que c’est celle où les Canadiens ont élu le gouvernement.

De plus, et cela se rattache à votre première question, nous appliquerons la mesure de façon rétroactive. Bien qu’elle ne puisse être mise en œuvre avant le début de janvier 2010, il y aura une période de rétroactivité. Le ralentissement de la mise en place ne sera pas une entrave pour les programmes ou leur prestation. En d’autres termes, les droits seront protégés à partir de cette date. Voilà pourquoi il y a deux dates, et c’est l’un des problèmes qu’il fallait résoudre lorsque nous avons tenté de nous attaquer à la question.

Le sénateur Day : Avez-vous calculé combien d’anciens combattants ou de familles d’anciens combattants pourraient profiter de cette mesure si la rétroactivité remontait à 1995?

M. Thompson : Si nous remontions jusque-là, l’une des estimations purement approximatives que nous avons faites est de l’ordre de 35 millions de dollars. Il doit y avoir un chiffre, sénateur, mais il est impossible de le vérifier tant que nous n’aurons pas examiné chacun des cas pour voir si les dossiers existent et si le demandeur est admissible ou non. Voilà le problème.

Le sénateur Day : Les chiffres que vous nous avez donnés, soit 3 600 anciens combattants alliés et 1 000 familles, ce qui englobe les anciens combattants de la guerre de Corée, sont-ils exacts?

M. Thompson : Ils le sont : 3 600 anciens combattants alliés et, je crois, 1 000 dispensateurs de soins ou personnes à charge.

Le sénateur Day : Avez-vous fait la ventilation entre la guerre de Corée, ce qui correspond à un élargissement du programme existant, et les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale?

M. Thompson : Oui, sénateurs, mais j’ai pas ces chiffres en mémoire. M. Mogan a un chiffre pour les anciens combattants de la guerre de Corée : 350 anciens combattants.

Nous serions portés à dire que, d’après ces chiffres, il y aurait en plus une centaine de personnes qui dispensent des soins. Selon moi, il doit y avoir au Canada entre 12 000 et 13 000 anciens combattants de la guerre de Corée; là-dessus, il doit y en avoir 350 qui sont visés.

Le sénateur Kenny : Monsieur le ministre, vous pouvez être fier du projet de loi. Il est excellent.

M. Thompson : Merci, sénateur.

Senator Kenny: However, there is a concern about the gap that Senator Day identified. Did you consider an *ex gratia* payment, given the problems you had with doctors' records and those things — a lump sum payment to those who were deprived of this benefit for the intervening time?

If you did consider it, what did you take into account, and why did you conclude not to provide it?

Mr. Thompson: I cannot remember any discussion of *ex gratia* payments with officials where we actually considered making such payments.

Senator Kenny: Is it worth considering now?

Mr. Thompson: No. Well, saying no without explaining why is not the proper thing to do in this room or any other room in this place. It is the difficulty of the records in terms of who would be eligible at a certain point and who would not be. That is truly the difficulty.

When you do not have a break-off date that is very defined, that is always a problem. The problem would be that you could actually have a veteran or a widow in one part of the country who had all the records; then you can have a widow or veteran in another part of the country, where the records did not have to be kept in perpetuity, so the records are missing. Therefore, this one family is in and the other one is out. You could argue, what fairness is there?

I guess your argument is an *ex gratia* payment might fit the bill, but it is something that we have not considered. I am not sure that we would consider that in the equation.

In addition, the time factor, when they would have been eligible, is also a real difficulty. Some could argue some would have been eligible on the day the benefit was taken away. There are others who might have only been eligible in 1998 and some possibly as late as last year. In terms of *ex gratia* payments, should some get more than others. It becomes very problematic.

Senator Kenny: I was suggesting a common amount to everyone to recognize that they went through a period where they did not get a benefit that we all agree they deserve.

Mr. Thompson: I understand what you are saying, but I have just outlined the reasons why I do not think we would go down that road.

Senator Banks: Minister, I add to the compliments of my colleagues on this bill; I think we all want to see it pass. I have two questions that may only have to do with drafting, but whenever there are apparent differences in a bill, it causes our ears to perk up.

First, if I could direct your attention to clause 4 of the present bill, on page 2, which amends subsection 37(4) of the act, if you look at (4.1) and (4.2), (4.1) sets out a definition of Second World

Le sénateur Kenny : Il subsiste néanmoins des préoccupations au sujet de l'intervalle que le sénateur Day a fait remarquer. Avez-vous envisagé d'accorder un paiement à titre gracieux, étant donné les problèmes que vous avez eus, notamment en ce qui concerne les dossiers médicaux. Il s'agirait d'un paiement forfaitaire versé à ceux qui ont été privés de ces prestations pendant cet intervalle?

Si vous avez étudié cette possibilité, de quels facteurs avez-vous tenu compte et pourquoi avez-vous conclu qu'il ne fallait pas accorder ce paiement?

M. Thompson : Je ne me souviens pas qu'il ait jamais été question de paiements à titre gracieux avec les fonctionnaires ni qu'on ait envisagé cette possibilité.

Le sénateur Kenny : Vaut-il la peine d'y songer maintenant?

M. Thompson : Non. Répondre non sans un mot d'explication n'est pas ce qui convient devant un comité comme celui-ci ni devant quelque autre comité parlementaire. La difficulté, ce sont des dossiers qui ne permettent pas de savoir qui y aurait droit ou non à tel ou tel montant. C'est là que réside la vraie difficulté.

Lorsqu'il n'y a aucune date charnière très bien définie, c'est toujours un problème. Dans une région, l'ancien combattant ou sa veuve aurait tous les dossiers voulus, alors que, dans une autre région, où il n'est pas nécessaire de conserver les dossiers à perpétuité, les dossiers manqueraient. Par conséquent, une famille serait admissible et l'autre pas. On pourrait s'interroger sur l'équité de cette façon de procéder.

Vous soutiendrez probablement qu'un paiement à titre gracieux conviendrait peut-être dans le projet de loi, mais c'est une chose à laquelle nous n'avons pas songé. Je ne suis pas sûr que nous l'envisagerions dans cette situation.

Une autre difficulté réelle est celle de la date : à partir de quel moment, ces personnes seraient-elles admissibles? Certains soutiendraient qu'elles le sont à partir du jour où les prestations ont été retirées. D'autres auraient pu être admissibles en 1998 et d'autres peut-être seulement l'an dernier. Quant au paiement à titre gracieux, certains devraient-ils recevoir un plus gros montant que d'autres? La question devient très difficile.

Le sénateur Kenny : Je proposais un montant uniforme pour tous afin de reconnaître qu'ils ont été privés pendant un certain temps de prestations que, nous en convenons tous, ils méritaient.

M. Thompson : Je comprends ce que vous dites, mais je viens de décrire brièvement les raisons qui nous portent à penser qu'il ne faut pas s'engager dans cette voie.

Le sénateur Banks : Monsieur le ministre, tout comme mes collègues, je vous félicite du projet de loi, dont nous souhaitons tous l'adoption. J'ai deux questions à poser, mais elles ne portent peut-être que sur le libellé. Chaque fois qu'il semble y avoir des différences dans un texte, cela pique notre curiosité.

J'attire d'abord votre attention sur l'article 4 du projet de loi, à la page 2. Il modifie le paragraphe 37(4) de la loi. Le paragraphe (4.1) présente la définition des anciens combattants

War veterans, and (4.2) sets out a definition of Korean veterans. Those paragraphs are identical except for all the words that follow the word “any.”

In the Korean War, it says “any of the forces who took part in the Korean War,” and the rest of the paragraph is identical.

That might be an apt definition for (4.1) as well. However, it continues with, “. . . any of His Majesty’s forces, or of any of the forces, other than resistance groups, of any of His Majesty’s allies in World War II . . .” Why is there a difference?

Mr. Thompson: At first glance, I do not have an answer. I do not think the officials at the table have the answer.

Senator Banks: I will ask the second, almost corollary question: Under (4.1), at the top of page 3, subparagraphs (b) and (c) set out two additional conditions that would apply to World War II veterans. Those two conditions, (b) and (c), do not apply to Korean veterans in (4.2). Is that an intentional exclusion?

If (4.1) said “. . . any of His Majesty’s forces . . . in World War II or in the Korean War . . .”, and then at (4.1)(c), everything would be even and we could do away with (4.2), but I am not a drafter. Could we find out why there are differences?

Mr. Thompson: We have many different classes of veterans within Veterans Affairs. I recall a question that the Prime Minister asked me on November 11, 2006, to define a veteran. I said that a veteran is anyone who has an honourable discharge and has served his country. I said that within Veterans Affairs, there are 18 to 20 different categories of veterans, unfortunately. As much as possible, we want to eliminate those different categories of veterans. What Korean veterans would be entitled to versus a strict comparison of what a World War II veteran would be eligible for would vary. That must be reflected in the act. We will have our legal officials look at it to ensure that I am right on that.

I have been told that the Korean War was not a war as such. There were no formal allies in the Korean War. The Korean War was a United Nations effort. Those are some of the subtle but real differences between a World War II veteran and a Korean War veteran, which they refer to here, senator. We will ensure that an explanation is posted so that we have a thorough answer for the committee.

Senator Banks: I would be grateful. To confirm for the record, the term “Korean War” is described specifically in the existing act. It is clear that it refers to a United Nations police action. Thank you, Mr. Minister.

de la Seconde Guerre mondiale, tandis que le paragraphe (4.2) propose celle des anciens combattants de la guerre de Corée. Ces paragraphes sont identiques sauf pour le passage qui suit le mot « force ».

Dans le cas de la guerre de Corée, le texte dit : « ... d’une force ayant participé à la guerre de Corée » et le reste du paragraphe est identique.

Cette définition pourrait fort bien convenir au paragraphe (4.1) également. Mais elle se poursuit plutôt par : « ... des forces de Sa Majesté ou de l’une des forces — autres que les groupes de résistance — d’un allié de Sa Majesté au cours de la Seconde Guerre mondiale... ». Pourquoi y a-t-il une différence?

M. Thompson : À première vue, je n’ai pas de réponse. Je ne crois pas que les fonctionnaires présents en aient davantage.

Le sénateur Banks : Je vais poser ma deuxième question, qui est presque un corollaire de la première. Au paragraphe (4.1), au haut de la page 3, les alinéas b) et c) énoncent deux conditions supplémentaires qui ne s’appliquent qu’aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Ces deux conditions ne visent pas les anciens combattants de la Corée, au paragraphe (4.2). Est-ce intentionnel?

Si le paragraphe (4.1) disait : « ... des forces de Sa Majesté [...] au cours de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée », et passait ensuite à (4.1) c), tout serait uniforme et nous pourrions éliminer le paragraphe 4.2, mais je ne suis pas un rédacteur. Pourrions-nous trouver les raisons de ces différences?

M. Thompson : Au ministère, nous avons de nombreuses catégories d’anciens combattants. Je me rappelle que, le 11 novembre 2006, le premier ministre m’a demandé une définition d’« ancien combattant ». J’ai répondu que c’était tous ceux qui avaient servi notre pays et avaient obtenu une libération honorable. J’ai dit que, au ministère, nous avons 18 ou 20 catégories différentes d’anciens combattants, malheureusement. Nous voulons autant que possible abolir ces différentes catégories. Ce à quoi les anciens combattants de la Corée auraient droit, par opposition aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, pourrait varier. La loi doit en tenir compte. Nous allons demander à nos juristes de vérifier la question pour voir si j’ai raison à ce sujet.

On m’a dit que, à proprement parler, la guerre de Corée n’était pas une guerre. Il n’y avait pas d’alliés officiels au cours de ce conflit. Il s’agissait d’un effort de l’ONU. Voilà quelques-unes des différences subtiles, mais réelles, qui existent entre les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et ceux de la guerre de Corée. Je crois que c’est ce dont il s’agit ici, sénateur. Nous veillerons à ce qu’une explication soit produite afin que le comité reçoive une réponse complète.

Le sénateur Banks : Je vous en serais reconnaissant. Une confirmation pour que tout soit clair : l’expression « guerre de Corée » est décrite avec précision dans la loi actuelle. Il est clair qu’il s’agit d’une intervention de police de l’ONU. Merci, monsieur le ministre.

Senator Downe: There is a residency requirement for all recipients of the War Veterans Allowance program. Following this act, will allied veterans be able to receive the War Veterans Allowance program if they live outside Canada on a continuous basis?

Mr. Thompson: Generally speaking, in Canada, the residency requirement is six months plus a day that applies to virtually every program offered in Canada. Portability issues have been raised in respect of this bill. That was one of the considerations when I had a question in the House of Commons in terms of speedy passage in the House. I guess this is my segue for thanking members in the House of Commons on both sides on wanting to move this forward, which is what you are considering as well. I want to thank all members of the house for doing that. The question on speedy passage and agreement was put to me by Mr. Goodale, opposition house leader. One of the issues that I mentioned is the potential technical difficulty in terms of portability. That is the issue that you refer to in the bill.

Officials went back to the drawing board and consulted PCO and Justice. We concluded that it was not a big issue, simply because of the age of those who would receive the benefit. That is your reference. The Old Age Security rules that apply in terms of residency will also apply under this bill.

Senator Downe: That is interesting. Did you calculate the additional cost for the number of allied veterans outside Canada? Under the previous program, the cost at the time was \$1,700 for allied veterans living in Canada and it more than \$8,600 for those living outside Canada because of the OAS, CPP and other benefits. What is the additional budget cost? How many veterans do you estimate will live outside Canada?

Mr. Thompson: For those living outside Canada, I am working with the same number that I provided to the committee in my opening remarks: 3,600 veterans and 1,000 caregivers. That is the only number we work with and is our best guess.

Senator Downe: You might know more about that after one year.

Mr. Thompson: Senator, as you well know, we took this to cabinet and this is how the rules of Treasury Board work. We budgeted \$1 million, building in flexibility for the real cost. The number could be more or less but we have enough money set aside should the number prove to be 4,500.

Senator Downe: Chair, I want to discuss proposed changes to section 2 of the act at 1(2) in consideration of surviving spouses of allied veterans. It says that the surviving spouse must be a resident

Le sénateur Downe : Il y a une exigence de résidence que doivent satisfaire tous ceux qui touchent des allocations aux anciens combattants. Une fois le projet de loi adopté, les anciens combattants alliés pourront-ils recevoir ces allocations s'ils habitent en permanence hors du Canada?

M. Thompson : De façon générale, au Canada, l'exigence de résidence est de six mois plus un jour, et cela vaut pour à peu près tous les programmes offerts au Canada. Des questions de transférabilité ont été soulevées à l'égard du projet de loi. C'est l'un des facteurs qui ont été abordés lorsqu'on m'a interrogé aux Communes au sujet de l'adoption rapide du projet de loi. C'est sans doute une suite normale après que j'eus remercié les députés des deux côtés de la Chambre de bien vouloir adopter le projet de loi rapidement, ce à quoi vous songez également. Je tiens à en remercier tous les sénateurs. La question sur l'adoption rapide et l'accord des parlementaires m'a été posée par le leader de l'opposition à la Chambre, M. Goodale. L'un des problèmes que j'ai signalés est celui d'une difficulté technique possible sur le plan de la transférabilité. C'est précisément le problème que vous avez signalé dans le projet de loi.

Les fonctionnaires ont remis leur ouvrage sur le métier et ils ont consulté le BCP et le ministère de la Justice. Nous avons conclu que ce n'était pas un grand problème, simplement à cause de l'âge de ceux qui toucheraient les prestations. C'est à cela que vous avez fait allusion. Les règles de la Sécurité de la vieillesse qui régissent les conditions de résidence s'appliqueront également au projet de loi à l'étude.

Le sénateur Downe : Voilà qui est intéressant. Avez-vous calculé le coût additionnel que représentent les anciens combattants alliés qui se trouvent hors du Canada? Dans le programme précédent, le coût était alors de 1 700 \$ pour les anciens combattants habitant au Canada et de plus de 8 600 \$ pour ceux qui se trouvaient hors du Canada, et cela, à cause des prestations de la SV, du RPC et d'autres programmes. Quel est le coût supplémentaire au budget? Selon vos estimations combien d'anciens combattants habiteront à l'étranger?

M. Thompson : Pour ce qui est de ceux qui habitent hors du Canada, j'utilise le même nombre que j'ai fourni au comité dans ma déclaration d'ouverture : 3 600 anciens combattants et 1 000 personnes qui dispensent des soins. C'est le seul chiffre que nous utilisons, et il s'agit de notre meilleure estimation.

Le sénateur Downe : Au bout d'un an, vous saurez peut-être davantage à quoi vous en tenir.

M. Thompson : Sénateur, comme vous le savez bien, nous avons présenté cette proposition au Cabinet, et c'est ainsi que s'appliquent les règles du Conseil du Trésor. Nous avons prévu un budget de 1 million de dollars, prévoyant une certaine marge de manœuvre pour assumer les coûts réels. Les coûts pourraient être un peu plus élevés ou un peu moins, mais nous avons assez d'argent en réserve si le nombre des prestataires dépassait les 4 500.

Le sénateur Downe : Monsieur le président, je voudrais aborder les modifications proposées à l'article 2 de la loi, au paragraphe 1(2), et il s'agit du conjoint survivant d'un ancien

of Canada for 10 years. Paragraphs (a) and (b) are quite clear but could you explain (c)? I am looking at 1(2)(c) in the bill, which states:

(c) was, at the time of death, an individual described in subsection 37(4.1) or (4.2), even if they had not resided in Canada for a total period of at least 10 years, but only if the total of the time they resided in Canada prior to their death and the time that has elapsed since their death is at least 10 years.

I would like to meet the lawyer who wrote that.

Mr. Thompson: It would be an interesting afternoon. Where I live in Canada, many people have friends and relatives in the U.S, some who winter in the U.S. We are looking at an accumulated total of 10 years. Conceivably, there could be those survivors who were out of Canada for more than 183 days per year in combined total of 10 years. That brings in those that otherwise might have been left out.

Senator Downe: That is covered in the first section, where you talk about the surviving spouse. Section 3 talks about the allied veteran who passed away, and I am asking about the residency.

Mr. Thompson: For the allied veteran who passed away, everything is contingent on the caregiver, whether he was a bona fide veteran. Everything flows from the veteran.

Senator Downe: I appreciate that. The first section talks about the survivor living in Canada for 10 years and then about the allied veteran:

(c) . . . at the time of death, an individual described . . . , even if they had not resided in Canada for a total period of at least 10 years, but only if the total of the time they resided in Canada prior to their death and the time that has elapsed . . . is at least 10 years.

The chair is a well-known Canadian lawyer; perhaps he could interpret it for us.

Mr. Thompson: I might take a stab at it with the help of Mr. Mogan. We are saying that there is protection for the survivor. The survivor is included if the combined residency of the veteran and the survivor equals 10 years. In other words, you could have a situation where the veteran could have seven years Canadian residency and the survivor three years residency because of moving or transplanting the family. The survivor would be included as long as the total is 10 years.

As you well know, survivors were not part of the equation in the early stages, senator. This is something that is good, new and different. You cannot separate the veteran from his family. This act includes the family.

Senator Downe: That is a good initiative.

combattant allié. Il est dit que le conjoint survivant doit avoir résidé au Canada pendant 10 ans. Les alinéas a) et b) sont fort clairs, mais pourriez-vous m'expliquer le c)? Voici ce que dit l'alinéa 1(2)c) du projet de loi :

c) il était, lors de son décès, visé aux paragraphes 37(4.1) ou (4.2), même s'il n'a pas résidé au Canada pendant une période globale d'au moins 10 ans, à condition que le total de la durée de sa résidence au Canada avant son décès et du temps qui s'est écoulé depuis son décès s'élève à au moins 10 ans.

Je voudrais rencontrer l'avocat qui a rédigé ce texte.

M. Thompson : Cela donnerait un après-midi intéressant. Là où j'habite, au Canada, bien des gens ont des amis et des parents aux États-Unis et certains passent l'hiver aux États-Unis. Il s'agit ici de 10 années cumulatives de résidence. On peut concevoir qu'il y ait des conjoints survivants qui ont été à l'extérieur du Canada pendant plus de 183 jours par année pour un total cumulatif de 10 ans. Cela permet de tenir compte de personnes qui, autrement, seraient laissées de côté.

Le sénateur Downe : Ce cas est prévu au premier paragraphe, où il est question du conjoint survivant. Le paragraphe 3 traite de l'ancien combattant allié qui est décédé, et ma question porte sur la résidence.

M. Thompson : Dans le cas de l'ancien combattant allié qui est décédé, tout dépend de la personne qui dispense les soins. S'agissait-il vraiment d'un ancien combattant? Tous les droits découlent de l'ancien combattant.

Le sénateur Downe : Je comprends. Le premier paragraphe traite du conjoint survivant qui a résidé au Canada pendant 10 ans, puis de l'ancien combattant allié :

c) il était, lors de son décès, visé [...], même s'il n'a pas résidé au Canada pendant une période globale d'au moins 10 ans, à condition que le total de la durée de sa résidence au Canada avant son décès et du temps qui s'est écoulé depuis son décès s'élève à au moins 10 ans.

Le président est un juriste canadien de renom. Peut-être pourrait-il nous proposer une interprétation?

M. Thompson : Je peux essayer de répondre avec l'aide de M. Mogan. Nous disons que le conjoint survivant est protégé. Il est visé si la durée combinée de résidence de l'ancien combattant et de son conjoint est égale à 10 ans. Autrement dit, il pourrait arriver que l'ancien combattant ait sept ans de résidence au Canada et le conjoint survivant trois ans, à cause du déménagement et de la réinstallation de la famille. Le conjoint survivant serait protégé pourvu que le total soit de 10 ans.

Comme vous le savez fort bien, les conjoints survivants n'étaient pas visés aux premières étapes, sénateur. Il s'agit d'une bonne nouvelle disposition différente. On ne peut séparer l'ancien combattant de sa famille. La loi s'applique à la famille.

Le sénateur Downe : C'est une bonne initiative.

Mr. Chair, I want to quibble a bit with the minister's history lesson about when act this evolved. He was right that the original program was cancelled in 1995. However, I have in front of me testimony from the Subcommittee on Veterans Affairs of May 30, 1995. The then Deputy Minister of Veterans Affairs, Mr. David Nicholson, was testifying before the committee. In his testimony, he says the original act passed in 1930. On the second page, he says that the program experienced a significant growth in the number of recipients because of inclusion of resistance fighters in 1980. I will quote Mr. Nicholson:

Parliament was therefore asked to review the matter, and in 1992 decided that the basic intent of this program had been allowed to stray too far. Consequently, Parliament chose to bar applicants with wartime service limited to a resistance group, but it allowed those who had already become recipients to continue being paid benefits under certain restrictive conditions.

They carry on from there to make the changes in 1995. Mr. Minister, you would have been in the House of Commons at the time.

Mr. Thompson: Does that require a response, senator?

Senator Downe: No. That is for the record.

Mr. Thompson: That is for the record. The War Veterans Act was amended expressly to exclude resistance groups in 1992. That is the formal answer and summation of what you have said. We appreciate that history.

I know that in the last appearance before the committee, that was one of the questions at the end of the day. I was puzzled as to whether we were on the same side of this issue and was delighted to find out that we are.

Senator Day: My question is with respect to the transition rules in Bill C-33, the bill before us. The transition rules are in clauses 5, 6 and 7. Could you explain why these particular dates appear in these clauses? I understand October 14, 2008. They are basically in the same time frame. Can you explain the need for those dates?

Mr. Thompson: I hope to answer your question and if I do not, I am sure you will come back at me.

The date of retroactivity goes back to the date — for lack of a better expression — we won the last election. That was the day we were chosen by the Canadian public to form government.

In terms of the implementation period —

Senator Day: But not later than December 31, 2010.

Monsieur le président, je voudrais reprendre un peu le ministre, à propos de sa leçon d'histoire sur l'évolution de la loi. Il a raison de dire que le programme initial a été annulé en 1995. Toutefois, j'ai sous les yeux les témoignages présentés au Sous-comité des anciens combattants le 30 mai 1995. Celui qui était alors sous-ministre des Affaires des anciens combattants a expliqué que la loi initiale avait été adoptée en 1930. À la deuxième page du compte rendu, on lit que le nombre de bénéficiaires du programme a beaucoup augmenté parce que, en 1980, on en a étendu l'application à ceux qui avaient combattu dans les forces de la résistance. Voici une citation de M. Nicholson :

En 1992 le Parlement a donc été appelé à examiner cette situation et a statué que l'on avait dérogé à l'objectif premier du programme. Le Parlement a donc décidé de ne plus accorder d'allocations d'anciens combattants aux personnes qui avaient seulement servi dans des forces de la résistance en temps de guerre, mais de ne pas enlever — sous certaines réserves — les droits acquis à ceux qui recevaient déjà des prestations.

C'est à cette version que des modifications ont été apportées en 1995. Monsieur le ministre, vous deviez alors siéger à la Chambre des communes.

M. Thompson : Votre intervention appelle-t-elle une réponse, sénateur?

Le sénateur Downe : Non. C'est une précision que je tenais à apporter.

M. Thompson : Une précision, donc. La Loi sur les allocations aux anciens combattants a été modifiée en 1992 expressément pour exclure les membres des forces de résistance. Voilà la réponse officielle et le résumé de ce que vous avez dit. Nous vous savons gré d'avoir rappelé ces faits.

À la dernière comparution devant le comité, c'est l'une des questions qui ont fini par être posées. Je me suis demandé si nous partagions le même point de vue sur le dossier, et j'ai été très heureux de constater que c'était le cas.

Le sénateur Day : Ma question porte sur les dispositions transitoires du projet de loi C-33, le projet de loi à l'étude. Il s'agit des articles 5, 6 et 7 du projet de loi. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi ces dates ont été choisies dans ces articles? Je comprends celle du 14 octobre 2008. Toutes les dates sont à peu près du même ordre. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi ces dates sont nécessaires?

M. Thompson : J'espère vous donner une réponse. Sinon, je suis sûr que vous reviendrez à la charge.

La date de la rétroactivité est celle, faute de pouvoir le dire autrement, où nous avons remporté les dernières élections. C'est le jour où les électeurs canadiens nous ont choisis pour former le gouvernement.

Quant à la période de mise en œuvre...

Le sénateur Day : Au plus tard le 31 décembre 2010.

Mr. Thompson: We are saying we will be ready on January 1, 2010. I am not following you through the act, senator. Please point that out to me again.

Senator Day: Look at clauses 5, 6 and 7. The act comes into force January 1, 2010, but your cut-off date for various applications in clause 5 is December 31, 2010, which is one year after the act comes into force. I want you to explain that to me.

Mr. Thompson: We are on the same wavelength. You would have to apply within that time period for retroactivity. In other words, retroactivity would not be available if they did not apply within that one-year period ending December 2010.

Senator Day: They could go forward from the date of their application, but could not go back to the date the Conservatives were elected?

Mr. Thompson: It boils down to a one-year period of grace built into it to apply.

Senator Day: Is it similar for clause 6?

Mr. Thompson: I am sorry to interrupt, Mr. Chair. I am not sure if we stretch our authority in cases of extenuating circumstances. Is that possible? We have legal counsel here. I am not sure, senator. We will be active in ensuring the message is out in the veterans' community so they will apply within that one-year grace period. Even in some past programs, we have reinstated or where we have developed a new program, we have exercised flexibility in circumstances beyond someone's control when they did not apply if they were hospitalized or out of the country for the 183 days, et cetera.

Senator Day: We have been following the Department of Veterans Affairs closely for the last eight years. We know that you are always sensitive to your clients or veterans that you look after. We certainly appreciate that.

Mr. Thompson: That is a good word to use around that place. I do not think we are sensitive enough at times. I am not referring to Veterans Affairs, but politicians.

Senator Day: That is why it is a pleasure to be on this committee. You do not have to look at the other clauses because while you were giving your answer, it checked and it is the same answer for the others.

Mr. Thompson: I feel good about consistency.

Senator Banks: I have two questions. One arises out of what Senator Day said. I am sure there is a simple answer, which I have not been able to find.

Referring to Bill C-33 in clause 1(2), adding section 2(3), it says:

M. Thompson : Nous disons que nous serons prêts le 1^{er} janvier 2010. Je ne vous suis pas dans le texte, sénateur. Indiquez-moi encore où cela se trouve.

Le sénateur Day : Regardez les articles 5, 6 et 7. La loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010, mais la date limite pour les diverses demandes, à l'article 5, est le 31 décembre 2010, soit un an après l'entrée en vigueur. Je voudrais que vous me donniez des explications.

M. Thompson : Nous sommes sur la même longueur d'ondes. Il faut faire la demande pendant la période de rétroactivité. En d'autres termes, il n'y aurait pas de rétroactivité si la demande n'était pas présentée dans l'année qui se termine en décembre 2010.

Le sénateur Day : Le bénéficiaire pourrait recevoir les prestations à partir de la date de sa demande, mais sans revenir à la date de l'élection des conservateurs?

M. Thompson : Cela se résume à une période de grâce d'un an pour soumettre une demande.

Le sénateur Day : Est-ce la même chose à l'article 6?

M. Thompson : Désolé de l'interruption, monsieur le président. Je ne suis pas sûr que nous puissions étendre notre pouvoir en cas de circonstances atténuantes. Est-ce possible? Nous avons un conseiller juridique parmi nous. Je ne suis pas sûr, sénateur. Nous multiplierons les efforts dans les milieux des anciens combattants afin de diffuser le message et de faire en sorte que les demandes soient présentées pendant la période de grâce d'un an. Même dans certains programmes du passé, lorsque nous avons rétabli un programme ou en avons proposé un nouveau, nous avons fait preuve de souplesse dans les cas où, à cause de circonstances indépendantes de la volonté de la personne, le délai n'avait pas été respecté : hospitalisation, séjour à l'étranger de 183 jours, et cetera.

Le sénateur Day : Nous observons le ministère des Anciens Combattants de près depuis huit ans. Nous savons qu'il est toujours sensible aux besoins de sa clientèle ou des anciens combattants dont il s'occupe. Nous lui en savons gré.

M. Thompson : Voilà un bon mot à employer ici, car je crois que, parfois, nous ne sommes pas assez sensibles. Je ne songe pas ici au ministère des Anciens Combattants, mais à ceux qui font de la politique.

Le sénateur Day : C'est pourquoi il est agréable de faire partie de ce comité-ci. Vous n'avez pas à revenir sur les autres articles. Pendant que vous répondiez, j'ai vérifié, et la réponse est la même pour ces articles.

M. Thompson : La cohérence fait plaisir.

Le sénateur Banks : J'ai deux questions à poser. L'une découle des propos du sénateur Day.

Dans le projet de loi C-33, le paragraphe 1(2), qui ajoute le paragraphe 2(3), dit ceci :

(3) For the purposes of the definition “survivor” . . . a spouse or common-law partner is the survivor of an allied veteran . . . only if that allied veteran died after October 13, 2008.

I am putting myself in the theoretical position of a survivor of a veteran who died on October 12, 2008. What is the reason that I am excluded from the provisions of this act?

My second question is more general. Both you and Senator Downe referred to the previous act where there was a time when too many people were included. There was fraud that was partly because of the inclusion of resistance fighters. Are you confident that the exclusion in this act is bulletproof in that regard?

Mr. Thompson: We are absolutely confident. That is one of the questions I prepared for the committee. We have our legal counsel present. That act was passed in the House of Commons in 1992 and it act holds within the Veterans Act.

Senator Banks: What about the question regarding someone who died on October 12, 2008 who is not covered as I read it under the provisions of this present act?

Mr. Thompson: In circumstances like that, they would be covered under what we provided in Budget 2008, as you know. We brought in substantive positive changes to the Veterans Independence Program that included many additional clients, if you will. They would fall under that category.

Senator Downe: I am following up on Senator Banks' concern about the alleged fraud we had in previous years. I am wondering about the procedure for verifying military service in the countries in which these veterans served and the background documents.

You have indicated you have identified 32 allied countries for the Second World War and 21 allied countries for the Korean War. What protocols do you have in place with the department to get the correct information from these allied countries?

Mr. Thompson: Again, it is something that we work closely on with those countries, as we have in the past. That information we have is very factual and it is well documented. Of course, that leads back to the previous question in terms of the resistance fighters, because it is only in — I am having trouble remembering the term — national, recognized fighting armies. We are not getting into the difficulties.

This was all very airtight and predictable information. It is information that we have had for years following World War II. There are no surprises. Of course, the sharing of official documents within governments is something that we routinely do as it applies to veterans and their benefits.

(3) Pour l'application de la définition de « survivant » au paragraphe (1), l'époux ou le conjoint de fait est le survivant de l'ancien combattant allié [...] uniquement si celui-ci est décédé après le 13 octobre 2008.

Je me mets dans la position hypothétique du conjoint survivant d'un ancien combattant décédé le 12 octobre 2008. Pourquoi suis-je exclu des dispositions de la loi?

Ma deuxième question est d'ordre plus général. Le sénateur Downe et vous avez fait allusion à la loi précédente, qui s'appliquait à un trop grand nombre de personnes. Il y avait des fraudes qui tenaient en partie au fait que la loi s'étendait aux combattants des forces de la résistance. Avez-vous l'assurance que, à cet égard, la loi à l'étude est à toute épreuve?

M. Thompson : Nous avons une assurance absolue. C'est là une des questions que j'ai préparées pour le comité. Notre conseiller juridique est présent. La loi a été adoptée aux Communes en 1992 et elle est intégrée à la Loi sur les anciens combattants.

Le sénateur Banks : Et ma question sur le cas d'un décès survenu le 12 octobre 2008, privant le conjoint des bénéficiaires de la loi à l'étude?

M. Thompson : En pareilles circonstances, le conjoint survivant serait visé par les dispositions du budget de 2008, comme vous le savez. Nous avons apporté d'importantes bonifications au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il a été étendu à un grand nombre de clients supplémentaires. Ces conjoints survivants en feraient partie.

Le sénateur Downe : Je reviens sur les préoccupations du sénateur Banks au sujet des allégations de fraude des années précédentes. Je m'interroge sur les modalités de vérification du service militaire dans les pays où ces anciens combattants ont servi et de la documentation justificative.

Vous avez dit que vous aviez identifié 32 pays alliés pour la Seconde Guerre mondiale et 21 pour la guerre de Corée. Quels protocoles avez-vous au ministère pour obtenir l'information exacte de ces pays alliés?

M. Thompson : Nous entretenons une étroite collaboration avec ces pays, comme nous l'avons fait par le passé. L'information que nous recevons est très objective et bien documentée. Cela nous ramène à la question précédente sur les combattants des forces de résistance. Nous n'acceptons que les membres — j'ai du mal à me souvenir du bon terme — des armées combattantes nationales, reconnues. Nous ne nous exposons pas à des difficultés.

Il s'agit uniquement de renseignements inattaquables et prévisibles, de renseignements que nous avons depuis des années, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a pas de surprises. L'échange de documents officiels à l'intérieur des gouvernements se fait de façon régulière en ce qui concerne les anciens combattants et leurs prestations.

Senator Downe: I assume the information for the Second World War is up-to-date, but what about the 21 allied countries for the Korean War? With how many countries do you now have protocols to share that information?

Mr. Thompson: We have information of all of those countries. Some countries that were allies in the Korean War were not allies in World War II, as you are well aware. Therefore, there are some differences. Our list is a very predictable list and time tested, if you will.

Senator Day: In terms of fraud on the system and the Canadian taxpayer, and the information sharing, when the application is filed for an allied veteran, do you check the home nation of that allied veteran to see if he or she is drawing a pension for similar purposes?

Mr. Thompson: Mr. Mogan is saying we will only accept official documents, country to country. That eliminates that problem.

Senator Day: Do you ask if they are on a pension from that allied country as well as them applying here for a pension?

Mr. Thompson: Would we ask that specific question?

Darragh Mogan, Director General, Program and Service Policy Delivery (PSPD), Veterans Affairs Canada: Only where there is doubt. We have protocols with the U.S., Britain and others where there are a small number of individuals from a country that may have served in Korea. If we doubt the authenticity of the document or whether it is certified, we will check with the embassy.

Senator Day: I am concerned about double-dipping.

Mr. Mogan: I understand. They do file income tax in Canada and we have rights to look at the tax records as a matter of signing on for the War Veterans Allowance.

The Chair: I did not quite understand that. Am I to understand there is no double-dipping? If I were an American veteran living in Canada and in receipt of an American benefit, is that it, or would I have access to Canadian benefits?

Mr. Mogan: In order to get the War Veterans Allowance, you have to declare all your income. If there were any doubt that all the income is declared — say a non-service connected disability pension under the U.S., or DBSA — we would check with them.

Senator Downe: Part of the problem was that documents were allegedly forged from countries. The department, I am sure, will be sensitive to that this time. In one country in particular, many documents were highly questionable.

The Chair: Mr. Minister, you referred to low-income allied veterans. Is there such a definition?

Le sénateur Downe : Je présume que l'information sur les combattants de la Seconde Guerre mondiale est à jour, mais qu'en est-il des renseignements provenant des 21 pays alliés de la guerre de Corée. Avec combien de pays avez-vous des protocoles d'échange de renseignements?

M. Thompson : Nous avons des renseignements qui viennent de tous ces pays. Certains des alliés de la guerre de Corée n'étaient pas des alliés pendant la Seconde Guerre mondiale, comme vous le savez pertinemment. Il y a des différences. Notre liste est très prévisible et elle a subi l'épreuve du temps, si on peut dire.

Le sénateur Day : En ce qui concerne les fraudes, le contribuable canadien et la mise en commun de l'information, lorsqu'un ancien combattant allié présente une demande, vérifiez-vous auprès de son pays d'origine pour savoir s'il touche une pension pour des raisons semblables?

M. Thompson : M. Mogan précise que nous n'acceptons que des documents officiels échangés directement entre pays. Le problème est ainsi éliminé.

Le sénateur Day : Demandez-vous si ces anciens combattants reçoivent aussi une pension de leur pays tout en demandant une ici?

M. Thompson : Posons-nous cette question précise?

Darragh Mogan, directeur général, Division des politiques et des programmes, Anciens Combattants Canada : Seulement s'il y a des doutes. Nous avons des protocoles avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays où il y a quelques personnes qui ont servi en Corée. Si nous doutons de l'authenticité du document ou de son authentification, nous vérifions auprès de l'ambassade.

Le sénateur Day : Je crains le cumul des pensions.

M. Mogan : Je comprends. Les bénéficiaires produisent une déclaration de revenus au Canada, et nous avons le droit de vérifier leurs dossiers fiscaux lorsqu'ils demandent l'allocation d'ancien combattant.

Le président : Je n'ai pas très bien compris. Dois-je déduire qu'il n'y a pas de cumul? Si j'étais un ancien combattant américain qui vit au Canada et touche des prestations des États-Unis, c'est tout ce que j'aurais, ou bien est-ce que j'aurais droit aussi aux prestations versées par le Canada?

M. Mogan : Pour obtenir l'allocation d'ancien combattant, il faut déclarer tous ses revenus. Si nous soupçonnons que tous les revenus ne sont pas déclarés, par exemple une pension d'invalidité non liée au service dans l'armée versée par les États-Unis ou le programme DBSA, nous vérifions auprès des autorités.

Le sénateur Downe : Le problème tient en partie au fait que, selon certaines allégations, de faux documents ont été fabriqués dans certains pays. Je suis sûr que, cette fois-ci, le ministère sera sur ses gardes. Les documents d'un pays en particulier étaient très contestables.

Le président : Monsieur le ministre, vous avez parlé d'anciens combattants alliés à faible revenu. Cette notion est-elle définie?

Mr. Thompson: That comes under the same guidelines that we use in any departments — any of those in receipt of the old age income supplement. I think that is the benchmark that we use, senator.

Senator Kenny: I have difficulty with Mr. Mogan's last response that he checks income tax records. If someone double-dips in two countries, what makes you think he or she would file an accurate income tax return? Why do you not talk the DVA, and ask if they are paying out a pension to the person?

Mr. Mogan: It is a very good point, senator. We check when we have any doubt. For instance, if it looks like someone should have had a service-connected disability pension and does not declare it, then we would check. We have other documentation, as well. We do not rely solely on the Revenue Canada Agency information.

The amount of money involved for War Veterans Allowance is pretty small for someone who is age 86. Where there is no doubt, we proceed and, on a post-payment verification basis, we will follow up on ones where there is doubt.

The issue about fraudulent documents was in relation to fraudulent documents from county clerks in a country in Europe which were probably mass-manufactured. We are not talking about the same here, where the U.S. Department of Veterans Affairs or the Australian equivalent, as an example, gives us a certification of service and a certification of income. We will not challenge that documentation. It is where the person should be getting an income from the foreign power and are not that we begin to raise questions.

The Chair: Are there any further questions?

It may be the will of the committee to proceed to clauses by-clause consideration of this bill. I would invite the witnesses to stay for that fascinating portion of our deliberations. However, if you have pressing business on hand and must withdraw, we understand.

Mr. Thompson: I think I will withdraw.

The Chair: Thank you very much for appearing before us, Minister Thompson.

Senator Day: Mr. Chair, normally you will ask the question about proceeding to clause-by-clause and, normally, I think it should be standard practice that we not proceed with clause-by-clause on the same day we receive evidence in order to have an opportunity to consider what we have heard.

However, in this instance, the bill is not extensive. We have had two weeks to think about it and look at it. I am inclined to agree with your request that we proceed with clause-by-clause consideration at this time.

The Chair: Your point is well taken, Senator Day. Thank you. I think it would be in everyone's interest if we could do that.

If honourable senators are ready, is it agreed that the subcommittee proceed? It is.

M. Thompson : Nous appliquons les mêmes lignes directrices que les autres ministères... Tous ceux qui touchent le supplément de revenu garanti... Voilà le critère que nous appliquons, sénateur.

Le sénateur Kenny : La dernière réponse de M. Mogan me dérange; il dit qu'il vérifie les dossiers fiscaux. Si un contribuable fait du cumul dans deux pays, qu'est-ce qui vous fait penser qu'il produira une déclaration de revenus exacte? Pourquoi ne pas vous adresser au ministère des Anciens Combattants pour savoir s'il verse une pension à cette personne?

M. Mogan : Excellente observation, sénateur. Nous faisons des vérifications lorsque nous avons des doutes. Par exemple, s'il semble qu'une personne devrait avoir obtenu une pension liée à son service dans les forces armées et ne le déclare pas, nous vérifions. Nous avons également d'autres documents. Nous ne nous fions pas uniquement à l'information qui vient de l'Agence du revenu du Canada.

L'allocation d'ancien combattant représente un montant assez modeste dans le cas d'un prestataire de 86 ans. Lorsqu'il n'y a aucun doute, nous versons les prestations, et nous faisons une vérification après coup lorsque le cas est douteux.

Le problème de fraude concernait des documents frauduleux — probablement produits en grand nombre — émis par des greffiers de comté dans un pays européen. Il ne s'agit pas ici de la même chose. Le département américain des Anciens combattants ou son pendant australien, par exemple, nous remettent un certificat de service et un certificat de revenu. Nous ne contestons pas ces documents. Nous commençons à poser des questions lorsqu'une personne devrait recevoir un revenu d'un pays étranger et dit ne pas le recevoir.

Le président : D'autres questions?

Le comité voudra peut-être passer à l'étude du projet de loi article par article. J'invite les témoins à rester pour cette partie fascinante de nos délibérations. Toutefois, s'ils ont des activités qui pressent et s'ils doivent se retirer, nous saurons le comprendre.

M. Thompson : Je crois que je vais me retirer.

Le président : Merci beaucoup d'avoir comparu, monsieur le ministre Thompson.

Le sénateur Day : Monsieur le président, normalement, vous devriez demander si le comité est prêt à passer à l'étude article par article et, normalement, l'usage veut que nous ne le fassions pas le même jour que le témoignage, pour que nous puissions réfléchir à ce que nous avons entendu.

Dans ce cas-ci, toutefois, le projet de loi n'est pas très long. Nous avons eu deux semaines pour l'étudier et pour réfléchir. Je suis porté à accepter votre invitation à passer tout de suite à l'étude article par article.

Le président : Votre point de vue est bien fondé, sénateur Day. Merci. Il serait dans l'intérêt général de procéder de cette manière.

Si les honorables sénateurs sont prêts, est-il accepté que le sous-comité passe à l'étude article par article? Accepté.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to discuss pending observations to the report?

Senator Day: I do not think there is need for observations.

Senator Banks: I just remind senators that we are looking forward to a couple of explanatory answers from the technical side of things.

The Chair: We will follow up on the technical aspects.

Is it agreed that this bill be reported without amendment and without observations to the Standing Senate Committee on National Security and Defence at the earliest opportunity?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, honourable senators. I declare the meeting of the subcommittee adjourned.

(The committee adjourned.)

Le titre est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-il discuter de la possibilité d'ajouter des observations au rapport?

Le sénateur Day : Je ne crois pas que des observations s'imposent.

Le sénateur Banks : Je rappelle aux sénateurs que nous attendons une ou deux explications de nature technique.

Le président : Nous nous en occuperons.

Êtes-vous d'accord pour que nous fassions rapport du projet de loi sans propositions d'amendement ni observations au Comité sénatorial permanent de la sécurité et de la défense nationales à la première occasion?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci, honorables sénateurs. La séance du sous-comité est levée.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, June 17, 2009

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P., Minister
of Veterans Affairs.

WITNESS

Wednesday, June 17, 2009

Veterans Affairs Canada:

Darragh Mogan, Director General, Program and Service Policy
Delivery (PSPD).

COMPARAÎT

Le mercredi 17 juin 2009

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député, ministre des
Anciens Combattants.

TÉMOIN

Le mercredi 17 juin 2009

Anciens Combattants Canada :

Darragh Mogan, directeur général, Division des politiques et des
programmes.